

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 25 juin 2025

A 17h30 à la Salle de Béhoust

Date de convocation

2/06/2025 et 19/6/25

Date d'affichage

2/06/2025 & 19/6/25

L'an deux mil vingt cinq

Le vingt cinq juin, à dix sept heures trente minutes

Le comité syndical légalement convoqué,

s'est réuni en séance publique à la salle de Béhoust sous la présidence de Monsieur Guy Pélissier, délégué de la CC Cœur d'Yvelines, maire de Béhoust

En exercice : 72

Présents : 15 - Absents : 57 - Votants : 15

Une convocation a été envoyée le 2 juin 2025 pour une réunion du comité le 18 juin 2025 à 19h30 à la salle de Béhoust. Le quorum n'ayant pas été atteint, une seconde convocation a été envoyée le 19 juin 2025 pour une réunion le 25 juin 2025

Intercommunalités	Présents	Pouvoirs	Absents	Total
				Délégués
Cœur d'Yvelines	3		20	23
Gally Mauldre	1		6	7
Haute Vallée de Chevreuse	2		2	4
Pays Houdanais	8		28	36
Rambouillet Territoires	1		1	2
Total	15	0	57	72

Etaient présents à la réunion du 25 juin 2025 :

Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines : Auteuil le Roi : Jean Luc Capelle / Béhoust : Guy Pélissier / Garancières : Ghislaine Lesade

Communauté de Communes Gally-Mauldre : Crespières : Michel Oddos

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse : Le Mesnil Saint Denis : Eric Le Landais / Milon la Chapelle : Michel Beaucamp

Communauté de Communes du Pays Houdanais : Condé sur Vesgre : Jean René Tancrede / Dammartin en Serve : Philippe Andrin / Dannemarie : Stéphanette Lebrun / Houdan : Monique Saul / Longnes : Gilles Decobert / Montchauvet : Jacques Halluin / Orgerus : Dominique Artel / Osmoy : Alain Chamois

Communauté d'agglomération Rambouillet territoires : Mittainville : Patrice Marchese

Etaient absents à la réunion du 25 juin 2025 :

Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines : Autouillet : David Burelout / Bazoches-sur-Guyonne : Jean-Claude Clairet / Boissy Sans Avoir : Véronique Cosneau / Flexanville : François Ligney / Galluis : Aurélie Piacenza / Gambais : Bertrand Neveux / Goupillières : Sophie Meier / Grosrouvre : Jean-Pierre Pibouleau / La Queue lez Yvelines : Patrice Rio / Le Tremblay sur Mauldre : Françoise Chancel / Marcq : Damien Bishoff / Mareil le Guyon : Jean Michel Thirant / Méré : Alain Colombi / Millemont : Annie Joseph / Montfort l'Amaury : Patrick Lemaitre / Neauphle le Vieux : Denise Planchon / St Rémy l'honoré : Christian Pavésis / Thoiry : Irène Bouvier / Vicq : Bernard Jacques / Villiers le Mahieu : Adrien Faré

Communauté de Communes Gally-Mauldre : Andelu : Olivier Ravenel / Bazemont : Jean Bernard Hetzel / Davron : Alexis Hongre / Herbeville : Véronique Verley / Maule : Hervé Camard / Montainville : Sébastien Lefrançois

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse : / St Forget : Jean Luc Jannin / St Lambert : Pascal Rioult

Communauté de Communes du Pays Houdanais : *Adainville : Jean Marc Raimondo / Bazainville : Daniel Férédie / Boinvilliers : Jacques Nedellec / Boissets : Patrick Bouyssou / Bourdonné : Philippe Lecoy / Boutigny-Prouais : Corine Le Roux / Civry la Forêt : Elie Sétiaux / Courgent : Dominique Bottius / Flins Neuve Eglise : Claude Ferrachat / Goussainville : Valérie Chesnoy / Grandchamp : Hervé Renauld / Gressey : Arnaud Lefebvre / Havelu : Michel Negarville / La Hauteville : Philippe Lelaidier / Le Tartre Gaudran : Frédéric De La Rue / Maulette : Thierry Korwacki / Mondreville : Loïc Bellon / Mulcent : Guy Pelard / Orvilliers : Mickaël Letellier / Prunay le Temple : Jean-François Bonnin / Richebourg : Jean François Lefebvre / Rosay : Bruno Marmin / Saint Lubin de la Haye : Nathalie Branco / St Martin des champs : Anne Decarnelle / Septeuil : Yannick Tenesi / Tacoignières : Patrice Le Bail / Tilly : Claude Sayagh / Villette : Roland Trousseau*

Communauté d'agglomération Rambouillet territoires : *Gambaiseuil : Roland Boscher*

Secrétaire : Dominique Artel de la Communauté de Communes Pays Houdanais, adjoint au maire d'Orgerus

Etaient présents à la réunion du 18 juin 2025 :

Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines : *Béhoust : Guy Pélissier / Boissy Sans Avoir : Véronique Cosneau / Le Tremblay sur Mauldre : Françoise Chancel / Millemont : Annie Joseph / Neauphle le Vieux : Magali Desdoits / Thoiry : Irène Bouvier / Vicq : Bernard Jacques*

Communauté de Communes Gally-Mauldre : *Cresprières : Michel Oddos*

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse : *Milon la Chapelle : Michel Beaucamp / St Forget : Jean Luc Jannin*

Communauté de Communes du Pays Houdanais : *Adainville : Jean-Marc Raimondo / Bazainville : Daniel Férédie / Boutigny-Prouais : Corine Le Roux / Condé sur Vesgre : Stéphane Blairon / Dannemarie : Stéphanette Lebrun / Houdan : Agnès Grudler / Longnes : Gilles Decobert / Montchauvet : Jacques Halluin / Orgerus : Dominique Artel / St Lubin de la Haye : Nathalie Branco / St Martin des Champs : Anne Decarnelle / Tacoignières : Alain Pierre / Tilly : Claude Sayagh*

Communauté d'agglomération Rambouillet territoires : *Gambaiseuil : Roland Boscher*

24 présents – 48 absents : le quorum n'est pas atteint : nouvelle réunion le 25 juin 2025 à 17h30 à Béhoust

Désignation d'un secrétaire de séance

Le président propose de désigner M Dominique ARTEL, délégué de la Communauté de Communes Pays Houdanais, adjoint au maire d'Orgerus, secrétaire de séance. L'assemblée approuve à l'unanimité.

Décisions du Président : Pas de nouvelles décisions

Informations du Président : Le président informe l'assemblée de la réception de l'arrêté inter préfectoral mettant fin aux compétences du SIEED au 31/12/2025

II - POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR :

1/- Approbation du procès-verbal de la séance du comité syndical en date du 8 avril 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le compte rendu de la séance du comité syndical, réuni à Béhoust

Etant rappelé la communication préalable du procès-verbal envoyé à chaque délégué, et communautés de communes ou communauté d'agglomération membres,

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du comité en date du 8 avril 2025

2/- Commande Publique :

2-1 Commission d'Appel d'Offres : Transfert du marché des collectes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique

Vu l'article L5211-25-1 du code général des collectivités territoriales concernant le retrait de la compétence transférée à un établissement public de coopération intercommunale qui indique dans son dernier paragraphe : *« Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les établissements publics de coopération intercommunale n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. L'établissement public de coopération intercommunale qui restitue la compétence informe les cocontractants de cette substitution »*

Vu l'arrêté inter préfectoral n°78-025-04-14-0001 du 14/04/2025 de la Préfecture de Versailles mettant fin aux compétences du SIEED au 31/12/2025

Vu la délibération 2021-020 du comité syndical du SIEED dans sa séance du 28 juin 2021, attribuant le marché de collectes, traitement des déchets végétaux et encombrants, lavage des colonnes, réparation des bacs au groupement d'entreprises SEPUR et THOIRY BIOENERGIE pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2029 et visé de la Préfecture de Versailles en date du 29/06/2021

Vu la réunion de la commission d'appel d'Offres du SIEED en date du 26 mai 2025 approuvant la clé de répartition selon la population INSEE 2025 double compte, lorsque l'individualisation par intercommunalité est impossible pour le transfert et l'éclatement du contrat jusqu'au 31/12/2029

Vu le projet d'avenant de transfert du marché transmis aux délégués du SIEED

Le président rappelle que l'exutoire pour les ordures ménagères, emballages et verre sont les usines du SIDOMPE situées à THIVERVAL GRIGNON et que cette clé de répartition sera reprise pour les facturations du SIDOMPE

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** l'avis de la commission d'appel d'offres
- **Autorise** le président à signer l'avenant de transfert
- **Dit** que la délibération ainsi que l'avenant n°1 du marché des collectes seront notifiés aux intercommunalités membres qui devront reprendre le marché jusqu'au 31/12/2029 pour la partie qui les concerne

3/- Finances :

3-1 Transfert des emprunts

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-25-1 du code général des collectivités territoriales concernant le retrait de la compétence et notamment *« 2° Les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences sont répartis entre les EPCI qui reprennent la compétence [...] Le solde de l'encours de la dette contractée postérieurement au transfert de compétences est réparti dans les mêmes conditions entre les EPCI qui reprennent la compétence ... »*

Vu les instructions comptables M57

Vu la délibération 2024-018 du 15 octobre 2024 du SIEED et en annexe les notes d'impacts présentées par les communautés de communes Pays Houdanais, Gally Mauldre et Cœur d'Yvelines

Vu l'arrêté inter préfectoral 78-2025-04-14-0001 du 14/04/2025 de la Préfecture des Yvelines mettant fin aux compétences du SIEED au 31/12/2025

Vu le Compte Financier Unique 2024, rapport des orientations budgétaires 2025 et le budget primitif 2025 du SIEED, ainsi que les annexes concernant les emprunts

Vu l'état de la dette au 31/12/2025 (sans les ICNE ou Intérêts courus non échus) :

Montant Emprunté en €	Fin	Dette au 31/12/2024	Intérêts 2025	Remboursement Capital 2025	Annuité	Dette au 31/12/2025
850 000	03/04/2026	74 010,67	1 728,84	48 958,72	50 687,56	25 051,95
750 000	15/01/2028	199 746,32	6 971,15	49 936,59	56 907,74	149 809,73
600 000	27/12/2028	160 000,00	4 785,00	40 000,00	44 785,00	120 000,00
600 000	25/02/2029	217 807,46	4 617,52	41 764,42	46 381,94	176 043,04
3 750 000	13/06/2037	3 269 227,04	19 615,36	242 552,12	262 167,48	3 026 674,92
TOTAL		3 920 791,49	37 717,87	423 211,85	460 929,72	3 497 579,64

Le président rappelle que tous les emprunts ont été contractés auprès du CREDIT AGRICOLE Ile de France
Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Accepte** de rembourser par anticipation avant le 31/12/2025 l'emprunt de 850 000 € qui se termine le 3/4/2026, qui concernait la construction des bureaux du SIEED, ainsi que les déchèteries de Houdan et Garancières
- **Dit** que l'emprunt de 750 000 € se terminant le 15/01/2028 concernant la construction de la déchèterie de MERE sera transféré à la communauté de communes Cœur d'Yvelines,
- **Dit** que l'emprunt de 600 000 € se terminant le 27/12/2028 concernant l'entrée des communes de Boutigny-Prouais, Havelu et St Lubin de La Haye au SIEED pour l'acquisition des bacs emballages, et l'achat de la déchèterie de Boutigny à l'ancien SYROM de Dreux ainsi que pour les frais liés (aménagement, notaires, etc...) sera transféré à la communauté de communes Pays Houdanais
- **Accepte** de rembourser par anticipation avant le 31/12/2025 l'emprunt de 600 000 € se terminant le 25/02/2029 qui concernait l'aménagement des colonnes enterrées pour le verre, ordures ménagères et emballages pour les 72 communes, par souci de simplification et afin d'éviter l'éclatement de l'emprunt et le transfert vers les 5 membres du SIEED.
- **Dit** que l'emprunt de 3 750 000 € se terminant le 13/06/2037 concernant la reconstruction des déchèteries de GARANCIERES et HOUDAN, sera transféré à la Communauté de communes Cœur d'Yvelines pour la déchèterie de GARANCIERES et au Pays Houdanais pour la déchèterie de HOUDAN à hauteur des travaux, soit :

Répartition de l'emprunt :

Travaux des déchèteries de GARANCIERES et HOUDAN de 2022 à 2024

	Travaux	en %	Emprunt
GARANCIERES	1 778 874,12 €	46,22%	1 733 235,88 €
HOUDAN	2 069 868,00 €	53,78%	2 016 764,12 €
Total	3 848 742,12 €	100,00%	3 750 000,00 €

- **Dit** que la délibération sera transmise au CREDIT AGRICOLE afin que les contrats de prêts puissent être transférés aux intercommunalités qui reprennent les équipements liés aux emprunts et que les intercommunalités puissent dès leur budget primitif 2026 procéder aux inscriptions budgétaires
- **Dit** qu'une copie des contrats et échéanciers du SIEED seront transmis aux membres pour les parties qui les concernent

4/- Administration générale :

4-1 Rapport d'activités du SIDOMPE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L5211-39 (Modifié par loi n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37 et par LOI n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 76)

Vu le décret 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Vu les statuts du SIEED,

Considérant que le SIEED est adhérent du SIDOMPE (article 11 des statuts du SIEED), syndicat mixte pour la destruction des ordures ménagères et propriétaire de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Thiverval-Grignon, ainsi que du centre de tri,

Le Président rappelle l'article L5211-39 du CGCT : *« chaque président d'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »*

Le président indique que le rapport d'activité 2024 du SIDOMPE a été envoyé à toutes les collectivités membres du SIEED, ainsi qu'à chaque délégué, accompagné du compte financier unique 2024 du SIDOMPE.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Atteste** avoir eu communication du rapport annuel, ainsi que du compte financier unique 2024 du SIDOMPE

5/- Questions diverses : -

Le Président lève la séance à 17h45

Garancières, le 26 juin 2025

Le Président,
Guy Pélissier



